

L'EAU, UN DROIT HUMAIN
Une pétition citoyenne européenne



La Fédération européenne des syndicats des services publics (FSESP) a lancé la campagne «L'eau, un droit humain» pour demander à l'Union européenne de garantir le droit de tous les citoyens à une eau potable et à un assainissement de qualité. Si un million d'Européens d'au moins 7 pays signe le texte, la Commission européenne pourra l'examiner en vue d'en faire une proposition législative. L'initiative citoyenne demande que l'UE fixe des objectifs contraignants aux Etats-membres pour une couverture à 100% de ces services publics. Les signataires estiment aussi que l'UE doit faire davantage d'efforts pour parvenir à un accès universel à l'eau et à l'assainissement en dehors de ses frontières. La CFDT Interco a rejoint la Confédération européenne des syndicats (CES) et d'autres organisations syndicales pour soutenir la campagne. www.right2water.eu

PRODUITS CHIMIQUES
Lancement de la révision de Reach

La Commission européenne a lancé en octobre la révision de Reach, le règlement en vigueur depuis 2007 qui rend obligatoire l'enregistrement des substances chimiques et leur évaluation avant d'être mises sur le marché. Une série d'études permettant de mesurer l'impact de Reach sur la compétitivité, l'innovation, l'environnement, la santé et la sécurité va être publiée. En fonction des résultats, la Commission pourrait proposer une loi pour modifier le règlement.

Gouvernance européenne «Face à la gravité de la crise, la solidarité a été enclenchée»

Yves Bertoncini, directeur général du laboratoire de pensée «Notre Europe-Institut Jacques Delors», décrypte les mesures prises pour résoudre la crise au sein de la zone euro et donne son point de vue sur l'évolution des institutions européennes.

Pacte budgétaire, pacte pour la croissance, mécanisme européen de stabilité, supervision bancaire : quelle est la cohérence entre ces mesures qui se mettent en place dans la zone euro ?

Rappelons que l'Union européenne (UE) est bâtie sur l'idée de solidarité. Ainsi, même s'ils sont peu élevés, les fonds dits «structurels» que les Etats mettent en commun permettent de financer des projets dans les 27 pays membres. Mais dans la zone euro, la solidarité en cas de crise n'était pas prévue en raison de ce que les économistes appellent «l'aléa moral». On craignait que cela incite les pays à ne pas tenir leurs comptes.

Face à la gravité de la crise, la solidarité a été enclenchée. A présent, les pays vont être aidés par le mécanisme européen de stabilité (MES), un fonds de solidarité permanent. Pour briser le cercle vicieux entre les banques, qui rachètent les dettes de leur pays, et les Etats qui les soutiennent et qui de ce fait creusent leurs dettes, le MES pourra recapitaliser directement les banques. En compensation de cette solidarité, la Banque centrale euro-



pénne contrôlerait les banques européennes : c'est ce qu'on appelle la supervision bancaire. C'est la première étape vers «l'union bancaire». Si celle-ci parvient à son terme un jour, ce sera révolutionnaire car la proximité est traditionnellement forte entre les élus politiques nationaux et les responsables des banques nationales.

Y a-t-il disproportion entre la solidarité et le contrôle ?

Il faut être clair sur la notion de contrôle renforcé, associée à la solidarité. Des pays comme l'Irlande, la Grèce et le Portugal sont dans une situation exceptionnelle. Etant sous programme d'aide financière, leur souveraineté est limitée d'un point de vue financier. L'UE et le FMI, qui sont leurs bailleurs de fonds, leur imposent de très fortes contraintes. Pour le reste de la zone Euro, le contrôle s'exerce différemment.

Dans l'ensemble de l'UE, il existait déjà le pacte de stabilité et de croissance pour coordonner les politiques budgétaires et éviter les déficits. Il a été élargi, en incluant les dettes privées et on y a ajouté le «pacte budgétaire», mais il n'y a rien de bien nouveau techniquement dans ce texte. Sa vertu politique, et presque symbolique, est d'avoir suscité un grand débat sur la nécessité d'adopter une discipline budgétaire.

L'appréciation sur l'équilibre entre solidarité et contrôle est différente suivant les pays. Contrairement à l'Allemagne ou à la Finlande, il n'y a pas eu de débat en France sur la nécessité d'aider les pays en difficulté. Mais l'opinion publique craignait un fort contrôle extérieur. Or, depuis 2001, la France n'a respecté le pacte de stabilité et de croissance que quatre fois sur dix et n'a jamais été sanctionnée ! La contrainte est en réalité très souple. Tant que

L'élection au suffrage universel du président de la Commission européenne permettrait de renforcer la légitimité politique de l'Union européenne

l'Etat fait des efforts, il n'y aura pas de sanction.

D'ailleurs, les populations des pays aidés qui sont sous un fort contrôle comme l'Irlande ou la Grèce en veulent davantage à leurs banques et à leurs autorités nationales qu'à l'Union européenne. Elles demandent surtout que les ajustements soient faits moins vite. Il n'est pas étonnant qu'il y ait des tensions. Nous étions dans une union économique et monétaire où chacun tenait ses comptes sans solidarité. Cette fois, le contrat de mariage a fortement changé.

Nous dirigeons-nous vers une union fédérale ?

Nous progressons vers ce que les autorités françaises appellent «l'intégration solidaire», mais cela renvoie souvent à de la technique. Il manque l'aspect politique. L'union budgétaire a été renforcée, mais l'UE bute sur des enjeux de légitimité en matière de politique économique et sociale, parce que celles-ci relèvent jusqu'à présent de choix nationaux. Le renforcement de la légitimité européenne est donc primordial. Dans son discours sur l'état de l'Union au mois de septembre, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a repris une expression de Jacques Delors : «La fédération d'Etats-nations», comme s'il s'agissait de quelque chose à

créer. Mais nous sommes déjà une fédération d'Etats-nations ! Autrement dit, une union politique, certes incomplète, qui doit organiser l'unité dans la diversité. Certaines compétences sont communes telle la politique commerciale extérieure grâce à l'union douanière. D'autres sont partagées entre l'UE et les Etats comme la politique agricole commune. Nous avons des institutions fédérales : le Parlement européen, la Cour de Justice européenne, la Banque centrale européenne. On ne peut donc pas parler de «saut fédéral» comme s'il s'agissait d'un saut dans l'inconnu. Il s'agit de faire des pas pour aller plus loin, avec des ajustements démocratiques.

Un des éléments qui permettrait de renforcer la légitimité politique de l'UE, et qui est actuellement en débat, ce serait l'élection au suffrage universel du président de la Commission européenne qui se présenterait en tête de liste d'un parti lors des élections du Parlement européen en 2014. Les députés nationaux pourraient également formuler des avis avec les parlementaires européens. Cette légitimité démocratique devra être d'autant plus forte lorsqu'on aura véritablement décidé de modifier la répartition des compétences entre le niveau national et le niveau européen.

Propos recueillis par Nadège Figarol

TURQUIE
Des syndicalistes accusés de terrorisme

Le 4 octobre, 69 membres de la Confédération syndicale des travailleurs du secteur public (KESK) ont comparu devant la justice à Ankara. Soulignant qu'aucun des 69 militants n'a jamais été impliqué dans des actes ayant un lien avec la violence ou ayant conduit à la violence, la Confédération syndicale internationale (CSI) a condamné un recours abusif au système judiciaire qui a pour objectif d'affaiblir le mouvement syndical en Turquie. La CSI dénonce le fait que les charges de terrorisme soient souvent invoquées abusivement contre des syndicalistes.

TRANSPORTS
Les routiers dénoncent la concurrence déloyale



A l'appel de la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF), des chauffeurs de poids lourds originaires de neuf pays européens ont manifesté le 9 octobre à Bruxelles pour dénoncer la «concurrence déloyale». «Les patrons font de plus en plus appel à des chauffeurs de pays de l'Est, qui ne gagnent que 250 € par mois (700 € avec les primes) contre 2000 € pour un chauffeur d'Europe de l'Ouest», a dénoncé Patrice Huart, de la Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE-CFDT). Originaires de Pologne, de Bulgarie ou encore de Roumanie, ces chauffeurs sont obligés de travailler dans des conditions difficiles. L'ETF exige des institutions européennes et des gouvernements qu'ils adoptent des mesures contraignantes.